

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 27 janvier 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 27 janvier 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 4 p. (203r, 204r, 205v, 206r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Goblet, 27 janvier 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49208>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 janvier 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Goblet, René \(1828-1905\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur une lettre d'Édouard Larue retrouvée par Cresson et dont Delpech détient une copie. Sur la valeur de l'usine de Laeken : Godin explique qu'il a commencé en 1852 par ouvrir un atelier à Forest, administré par un associé qui a mal géré l'affaire, et que la société a été dissoute en 1858 avec des pertes de 142 000 F qui ont été ajoutées aux dépenses d'acquisition du site de Laeken qui s'élevaient à 160 852 F. Sur la licitation des biens de la communauté, la propriété intellectuelle des modèles et des brevets. Godin indique que de 1863 à 1874, il a créé 295 appareils pour la fabrication desquels, à raison de 30 modèles par appareil, près de 9 000 modèles sont nécessaires. Il annonce à Goblet que « nous arriverons demain soir dimanche à Amiens ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Forest, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 17 Janvier 1877 203

Cher Monsieur Goblet,

Je reçois de M. Besson la lettre de M. Larue, en même temps que M. Delpech me fait savoir que M. Larue lui a envoyé copie de cette même lettre. Nous sommes donc complètement pourvus.

Nous faisons ici le travail que vous me demandez, mais en attendant je crois bon de vous faire passer les réflexions suivantes :

— Le relevé des comptes de Lacten démontre que la différence qui existe entre le débit de cet établissement dans ma comptabilité de Guise au 31 Janvier 1864 et l'état de la valeur immobilière réelle. D'après le prix d'acquisition et les dépenses que cet établissement a coûtées provient des faits que voici :

J'ai commencé mon industrie en Belgique, en 1851 dans un local situé à Forest au sud de Bruxelles. L'affaire était administrée par un associé qui a mal géré et n'a produit que des pertes. La société a été dissoute et en 1856 j'ai pu aller m'installer

dans l'établissement que j'ai acheté à Laeken, au nord de Bruxelles. Les 6 années passées à Forest se soldaient par un passif de 144.000 fr. Cette somme figurait donc sur livres en 1863 avec les dépenses d'acquisition et d'installation à Laeken qui s'élevaient à 160.878 fr. C'est ce qui produit le chiffre de 304.000 francs environ qui figure dans ma comptabilité de Guise, comme débit de compte courant à Laeken, l'estimation des experts ne peut donc trouver en ceci sa justification.

L'arocat de M^{ad}e Gadin s'est fait étendre sur l'urgence d'assurer à M^{ad}e Gadin la moitié des dépenses que les valeurs immobilières avaient coûtées à la communauté en 1863.

Il peut être utile de répondre que cela ne peut se faire sans complètement sacrifier mes intérêts.

La mise à prix n'étant que la représentation de la moitié de la valeur totale des choses litigées, il faut que toutes les valeurs soient dépréciées dans la même proportion.

Si les choses se vendent à leur valeur, les deux parties remplacent dans l'importance de leur avoir. Mais mes pertes sont bien plus considérables que celles de M^{ad}e Gadin dans cette dépréciation, et si la répartition n'était

pas proportionnelle aux apports de chacun dans la chose licitée, en cas de surenchère je pourrais passer mes économies dans les mains de M^{re} Odier dans des proportions d'autant plus considérables que les intérêts peuvent presque doubler l'importance de ses reprises.

Quant à la question des modèles artistiques et des brevets, il me semble que ce serait aliéner ma liberté individuelle que d'en abandonner complètement la propriété à la licitation.

Mais en vue de me montrer plus conciliant encore, je puis consentir à m'interdire le droit de toute cession de la propriété artistique des modèles et des brevets qui ont donné lieu à la production des objets portés sur les tarifs et les albums des usines en 1874.

De cette façon, il me semble que ce sera donner toutes les garanties désirables pour la licitation; car, on ne perdra pas de vue qu'il ne me sera jamais possible d'élever maintenant de nouvelles usines et un établissement aussi important que celui qui m'a servi pour créer pendant onze ans, de 1863 à 1874, la quantité considérable de 833 appareils; ce qui, à raison de 30 modèles environ pour

chaque appareil, représenté près de
neuf mille modèles.

Les acquéreurs auraient donc ainsi
des garanties suffisantes sans que je fusse
condamné d'une façon absolue à une
inaction forcée, et mis dans l'impossi-
bilité de me rendre encore utile à l'in-
dustrie.

Vous arriverez demain soir,
Dimanche, à Compiègne avec tous les
documents justificatifs.

Veuillez agréer, cher Monsieur,
l'assurance de tout mon dévouement.